

## Procès-verbal séance Mars 2015

Monsieur le Maire s'assure du respect du quorum et communique à ses collègues les **pouvoirs** donnés par les conseillers municipaux empêchés :

**Mme MARTIN (procuration à Mme BOUVARD)**  
**Mme JUBLOT (procuration à Mme VEILLAT)**  
**Mme PROVENDIER (procuration à M. TURPIN)**  
**M. MELLOT (procuration à Mme DAUGU)**

Monsieur AUTISSIER présente ses condoléances à Madame MARTIN suite au décès brutal de son père.

-

Monsieur AUTISSIER indique au Conseil municipal qu'Aubigny accueille une exposition de statues dont le style rappelle les œuvres de Botero. Il précise que l'artiste se nomme **Rosa Serra**, qu'elle est venue exposer à la Maison François 1<sup>er</sup> il y a quelques années et qu'elle a décidé de revenir à Aubigny l'année dernière avec une exposition dans l'ancienne salle du Conseil municipal.

Il ajoute qu'une exposition extérieure du type de celle mise en place actuellement en différents points d'Aubigny induit une dépense importante en termes d'assurance. Or, l'artiste Rosa Serra assure elle-même les œuvres qu'elle expose à Aubigny ce qui ne génère aucun frais pour la Commune.

Sept statues ont été ainsi installées dans Aubigny. Ces statues sont traitées anti-graffitis et sont installées jusqu'en septembre.

Monsieur AUTISSIER remercie Madame MALLET pour cette exposition.

-

Le Conseil municipal désigne **Madame DAUGU** en qualité de secrétaire de séance.

-

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal du Conseil municipal en date du 19 Février 2015** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés sans observations.

-

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur TASSEZ qui rend compte des travaux de la **4° Commission réunie le 25 Février 2015**, qui ont porté sur les points suivants :

- Création de 5 logements Maison des associations : Monsieur AUTISSIER indique que cela permettrait de créer un centre d'accueil pour les jeunes soit en formation ou débutant un travail. Il précise que ce projet n'est pas si simple qu'il paraît. En effet, si le Plan local d'urbanisme oblige la commune à combler les espaces libres en centre-ville avant de construire plus à l'extérieur, il apparaît que les travaux à réaliser dans l'ancien entraînent des dépenses qui pourraient laisser penser qu'il serait plus avantageux d'acheter un terrain pour y construire du neuf.

Monsieur le Maire explique que l'enveloppe déterminée au départ apparaissait suffisante mais qu'au regard des 25 % dédiés aux dépenses de dossier, il s'avère qu'il sera certainement nécessaire d'augmenter l'enveloppe tout en appliquant des restrictions au projet initial.

Monsieur le Sous-Préfet a annoncé que la DETR soutiendra financièrement l'opération début 2016 alors que les travaux démarreront au cours du deuxième semestre 2015.

Madame DAUGU s'interroge sur le chauffage électrique.

Monsieur AUTISSIER répond que ce choix de chauffage permettra d'obtenir un maximum de rendement par rapport à l'investissement et le meilleur subventionnement de la Région. Il précise également que les plafonds seront abaissés et une isolation sera mise en place pour répondre aux normes d'isolation demandées par la Région.

- Aménagement paysager du giratoire Nord : il s'agira du point de départ du barreau vers Wilo et Mécachrome. Pour personnaliser cette entrée de ville, il est envisagé de disposer sur ce rond-point une partie de circuit et un moteur de F1. Il ajoute qu'il est tout à fait favorable au fait que d'autres entreprises exposent également leur savoir-faire (Wilo ou Risoud ...).

Madame RENIER indique que le thème de la mécanique, savoir-faire albinien, pourrait être mis en avant.

- Aménagement Place Europe : Monsieur le Maire rappelle qu'un massif de rhododendrons est mis en place pour compenser la suppression des arbres. D'autres plantations ont eu lieu avenue de la Gare. Il précise que les tilleuls rue Jean-Baptiste Leclère sont également à examiner car nombre d'entre eux sont abîmés. Il faut refaire une allée qui conduira à la nouvelle résidence. Des arbres seront implantés dans le prolongement de la route de Bourges pour rejoindre le futur giratoire.

Il conclut en indiquant qu'à la suite de la suppression d'arbres, il convient de replanter à suivre.

Sur une question de Madame DAUGU, Monsieur le Maire indique que les haies à tailler qui seront supprimées seront remplacées par des arbustes qui nécessitent un entretien minimum.

### **> Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2014 de la Commune – des services Assainissement et Eau et du lotissement du Moulin des Filles**

Monsieur ROUARD communique aux membres du Conseil municipal les résultats enregistrés au titre de l'exercice 2014 sur les budgets Commune – Assainissement – Eau – Lotissement du Moulin des Filles.

#### 1- Commune :

Section de Fonctionnement : excédent de 1 352 664,75 €

Section d'Investissement : déficit de 249 357,18 €

#### 2- Assainissement :

Section d'exploitation : excédent de 90 621,61 €

Section d'investissement : excédent de 510 334,13 €

#### 3- Eau :

Section d'exploitation : excédent de 14 311,13 €

Section d'investissement : excédent de 44 325,42 €

#### 4- Lotissement du Moulin des Filles :

Section d'exploitation : section équilibrée en dépenses et en recettes à 570,17 €

Section d'investissement : excédent de 79 429,83 €

Monsieur le Maire souhaite retracer les actions engagées au cours de cette première année de mandat conformément aux engagements pris lors de la campagne.

Sur les 31 engagements listés, huit sont totalement réalisés, huit en cours de réalisation et quatre en phase d'étude.

Dans les actions marquantes réalisées depuis le début du mandat, on note :

- ✓ l'optimisation de l'utilisation des locaux municipaux avec la mise en location de la gare, le transfert d'associations de la maison des associations au cloître, le transfert du pipe band vers l'ancienne salle du conseil municipal, transfert des services ressources humaines et affaires scolaires vers les anciens locaux du cabinet parlementaire, afin de redéployer, à terme, les archives du 2<sup>ème</sup> étage dans ces locaux.

Cette phase d'optimisation permet une économie annuelle (loyer compris) de près de 15 000€ par an.

✓ Amélioration de la sécurité routière :

- *Mise en place de coussins berlinois*

Une première phase a consisté à installer des coussins berlinois le long de la RD 940. Après quelques semaines d'utilisation, il s'est avéré, contrairement aux indications techniques fournies par le fabricant, que ces coussins présentaient, pour certains, une usure rapide.

Ces coussins ont donc été démontés afin d'éviter leur dégradation et réinstallés dans la rue des Dames ; les prochains seront implantés rue des Margotteries pour réduire la vitesse des véhicules.

- *Mise en place de plateaux surélevés sur la RD 940*

Ces plateaux surélevés ont été réalisés sur les passages piétons de la RD 940 face à La Poste et au Restaurant les 2 Tours.

Ce dispositif a permis d'enregistrer une nette amélioration de la circulation sur la RD 940.

Ceci conjugué au marquage au sol et à la remise en circulation beaucoup plus technique du carrefour du Mail, a permis de sécuriser l'ensemble

- *Mise en place de 3 chicanes Route de Sainte Montaine*

Ces chicanes permettent un ralentissement à l'entrée de la ville côté route de Sainte-Montaine. Les marquages au sol pour le passage des vélos ne sont pas aujourd'hui terminés. Avenue de la Gare, il y a aura également un marquage bilatéral pour la circulation des vélos.

✓ Aménagement de la ZA du Guidon dans le cadre de la création du rond-point de la RD 940 et du barreau routier

Dans le cadre du PPRT Butagaz, la création d'un barreau routier entre la RD 940 et la RD 30 a été actée avec création du rond-point sur la RD 940.

L'acquisition des terres nécessaires au projet est acquise depuis le carrefour jusqu'au RD 30. Vraisemblablement, les travaux seront enclenchés à partir de 2017, avant d'étudier le transfert de la société Rateau. La première partie du rond-point sera prochainement bitumée, puis la circulation sera alternée sur ce demi-carrefour sans couper totalement le trafic. Les travaux devraient être terminés fin juillet. L'aménagement de la ZA du Guidon se poursuit et trois terrains sur les six nouveaux parcelles sont vendus.

✓ Développement de la zone d'activité du Guidon par l'installation de nouvelles entreprises

Différentes sociétés s'installeront prochainement dans la ZA du Guidon sur les 6 terrains nouvellement créés et notamment la COGEP et CER France derrière Gamm Vert.

Monsieur le Maire remercie les adjoints et les conseillers municipaux qui se sont investis dans tous ces projets.

✓ Mise en place d'un centre de loisirs le mercredi après-midi

Depuis la rentrée de septembre 2014, un centre de loisirs fonctionnant de 13h30 à 18 h 00 a été mis en place pour les enfants de plus de 6 ans. Le centre de loisirs est placé sous la direction de Monsieur Rodolphe Jacques assisté de 2 animateurs. Le centre accueille actuellement en moyenne 20 enfants.

✓ Mise en place des rythmes scolaires

Les nouvelles activités périscolaires (NAP) concernent une moyenne de 220 enfants sur les 268 inscrits à l'école élémentaire des Grands Jardins et entre 120 et 130 enfants de l'école maternelle sur les 160 inscrits.

Pour l'école élémentaire, le roulement s'effectue comme prévu sur quatre créneaux de 40 mn entre 11 h 30 et 14 h 15. Les enfants sont répartis, pour le premier cycle, dans six ateliers différents le lundi, et dans cinq les autres jours.

Pour les maternelles, il y a 6 ateliers plus celui consacré à la sieste.

✓ Aménagement du Relais de Services Publics

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été difficile d'obtenir les subventions, les lieux sont aujourd'hui terminés. Le secrétariat devait être assuré pour partie par la secrétaire du SSIAD mais les nouvelles normes font que la commune doit recruter un contrat d'avenir à compter du 7 avril pour

assurer l'accueil de ce RSP. Il ajoute que ce RSP devrait être repris en charge par la Communauté de Communes en janvier 2017.

Il se peut que ce RSP remplisse un rôle d'accueil et d'information en complément de Pôle Emploi si ce dernier venait à réduire ses heures d'ouverture.

✓ **Création d'un logement d'urgence**

Parallèlement aux travaux du RSP, un logement d'urgence a été créé au 1<sup>er</sup> étage du même bâtiment et comprend 2 chambres, un salon-cuisine, un sanitaire et une salle de bain.

Le projet de l'ordre de 61 050 € TTC a été financé par le CCAS suite à un don.

Il reste un appartement à rénover. Ces travaux auront lieu vraisemblablement l'année prochaine.

✓ **Procédure d'expropriation de l'entreprise RATEAU**

La procédure d'expropriation de l'entreprise RATEAU suite au PPRT Butagaz est actuellement en cours d'élaboration par la Préfecture pour le compte de la commune.

Le montant total de l'expropriation est actuellement fixé à 1 417 000 € mais sera soumis à négociation. La commune devra prendre en charge 19% du coût de cette expropriation soit 269 230 € mais revendra à Butagaz le terrain exproprié. Au final, la commune versera la somme de 48 830 €.

✓ **Création d'un lotissement communal Le Moulin des Filles**

La création d'un lotissement communal de 21 lots est en cours au lieu dit Le Moulin des Filles avec 21 lots. Les travaux devraient débuter dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2015.

**I- Actions marquantes en cours de réalisation depuis le début du mandat**

✓ **Etude sur l'aménagement d'un espace vert à proximité de la maison François 1<sup>er</sup>**

Les voiries aux abords de l'église sont très dégradées et il a été envisagé de réaménager cet espace public en jardin.

Une étude a été conduite selon les axes suivants :

- L'espace vert de la maison François 1<sup>er</sup> sera revisité en créant une allée en sablon pour relier les différents espaces avec la mise en place d'arcade de rosiers grimpants et de lavandes
- Création d'une pelouse et de massifs arbustifs notamment le long de l'Eglise
- Végétalisation des façades n'ayant pas d'intérêts architecturaux
- Mise en lumière de la Nef de l'Eglise, et de la maison François 1<sup>er</sup>

Ce projet pourrait être un point de départ de la création d'un cheminement pédestre lumineux en centre-ville pour réaliser des visites nocturnes le long des bâtiments de caractère (départ de la Maison François 1<sup>er</sup> puis cheminement rue du Prieuré, Charbon, A. Arnoux, rue des Foulons et retour par rue du Bourg Coutant). Les travaux permettront de prévoir l'éclairage des maisons intéressantes le long de ce parcours.

Le projet est estimé à 99 250 € TTC.

✓ **Etude sur la réfection du cloître**

Une mission a été confiée à l'architecte Thierry GUITTOT afin d'établir un diagnostic sur le bâtiment, des préconisations pour la démolition de la partie récente et une démarche d'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Une rencontre avec l'architecte des bâtiments de France a eu lieu afin de lui présenter le projet qui semble lui convenir et pour entrevoir un classement historique.

L'étude est un préalable aux chiffrages du projet de réhabilitation et au lancement d'une opération de mécénat.

Une première tranche de l'ordre de 100 000 € sera réalisée en octobre pour procéder à la démolition de la partie non historique du cloître. Il ne s'agit pas de gros travaux mais il convient de redonner un aspect original à ce bâtiment.

✓ **Etude sur la création d'un cheminement piétonnier le long de la Nère**

La commune a déjà réalisé un cheminement piétonnier d'une longueur de 3,2 km le long de la Nère en amont d'Aubigny.

Une étude a été conduite pour réaliser un cheminement identique mais du côté aval de la commune. Le départ se situerait le long du complexe Yves du manoir et permettrait de se retrouver immédiatement en pleine nature pour contempler les jardins potagers Hmong ainsi que la faune et la flore de cette rivière. D'une longueur totale de 3035 mètres, il permettra de desservir les chemins de randonnée de la Sologne situés à l'est de l'agglomération. Une passerelle serait installée au travers de la rivière.

Le coût du projet est estimé à 222 200 € HT, mais il s'agit d'une fourchette haute qui pourra diminuer si le remblai provient des chantiers communaux.

✓ **Etude sur la création d'une salle de musculation et création d'un lotissement**

Actuellement le Fitness utilise un bâtiment de l'EHPAD situé Rue Croix Mauconseil. Or, ce bâtiment n'est pas aux normes et l'EHPAD veut s'en séparer au plus vite. Une solution doit donc être trouvée pour héberger de nouveau cette association comprenant près de 140 membres.

La mise aux normes du bâtiment est estimée à 111 406 € (Sécurité, accessibilité, sanitaires) soit bien plus que la valeur vénale du bien.

Une étude pour la réalisation d'une nouvelle salle de Fitness derrière le dojo a été chiffrée à hauteur de 700 000 € pour 280 m<sup>2</sup>. Un autre devis a été fait sur la partie inférieure du silo avenue de la Gare, mais là encore 420 m<sup>2</sup> au sol pour 350 à 380 000 €.

Puis à la suite des problèmes rencontrés dans le fonctionnement du local de l'U.I.M.M, la proposition de la vente du CFAI par l'UIMM Centre va permettre de mettre à disposition de l'association de Fitness une surface de 250 m<sup>2</sup> auxquels se rajouteront des vestiaires et un bureau.

Le bâtiment de 630 m<sup>2</sup> qui sera acquis par la Commune, après négociations, pour la somme de 150 000 €, servira également à la mise à disposition de salles de formation pour l'IFSI de Vierzon et la MFR d'Aubigny sur Nère. Des travaux de restructuration faibles seront réalisés à hauteur de 50 000 €.

Les salles mises à disposition seront louées et une recette de près de 6 000 € annuelle est envisagée. Tout ceci rend l'opération très viable pour la commune puisqu'elle permet de :

- supprimer le problème de sécurité du fitness actuel
- accueillir de nouvelles formations d'aide-soignante
- disposer pour la MFR de nouvelles salles de formation dans l'attente d'une reconfiguration de leur site qui n'est pas aux normes en matière de sécurité. C'est la maison familiale qui doit gérer la partie pratique du dispositif.

La Maison Familiale installerait un internat dans les deux ou trois années qui viennent, subventionné par le Ministère de l'agriculture et la Région et de nouvelles formations seront dispensées dans le local situé face à la MFR.

✓ **Création d'une gendarmerie**

La commune a été sollicitée pour créer les locaux de service de la future gendarmerie en bordure de la RD 940 sur un terrain appartenant actuellement à l'EHPAD.

Le projet est estimé à 700 000 € HT et la commune percevrait un loyer annuel d'environ 45 000 € pendant toute la durée de la mise à disposition de la gendarmerie. Un recours à l'emprunt pour financer ce projet pourrait être couvert par ce loyer.

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude a été faite sur Aubigny Nord pour examiner la possibilité de rapprocher la future gendarmerie d'Argent/Sauldre. Les résultats n'ont pas permis de retenir cette solution et le terrain appartenant à l'EHPAD reste le meilleur choix avec une sortie sur la RD 940. De plus, ce projet permet de dissocier sur un même terrain la partie logement de la partie locaux administratifs.

La restructuration de la caserne de pompiers est prévue en 2016-2017. Au vu du coût de restructuration d'un tel équipement, il convient plutôt de construire une nouvelle caserne près de la gendarmerie qui bénéficiera d'une sortie sur la RD 940. Ce bâtiment pourrait être chauffé par une chaufferie bois à partager avec la gendarmerie. De plus, le coût d'une restructuration de ce type est

élevé par rapport à une construction neuve. Les terrains situés à l'arrière de la rue Croix Mauconseil pourront tout à fait être vendus en terrain à bâtir.

Avant de quitter la salle pour que le compte de résultats soit soumis au vote du conseil municipal, Monsieur le Maire répond aux questions soulevées par les conseillers :

Madame DAUGU s'interroge sur l'excédent de fonctionnement de 1 352 000 €.

Monsieur ROUARD explique la provenance de cet excédent. Il s'agit notamment de renégociations effectuées sur des contrats et d'économies d'échelle.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de disposer d'un excédent pour pallier des situations imprévues. Ce résultat est également dû aux économies d'énergie réalisées grâce à un hiver peu froid. Cet excédent va couvrir pour partie le déficit d'investissement. Par ailleurs, les recettes ont été supérieures à celles prévues.

Monsieur ROUARD ajoute que ce résultat reflète la gestion qui a été opérée durant l'exercice avec des opérations qui ont été réalisées et des économies qui seront prolongées.

Madame DAUGU s'étonne du résultat positif au vu des demandes d'économies formulées.

Monsieur AUTISSIER indique que les droits de mutation ont été supérieurs à la prévision ainsi que les taxes encaissées, l'indice des contrats gaz et eau ont également une incidence de 25 %.

Monsieur ROUARD présente l'analyse financière de la commune entre 2007 et 2014 avec les courbes de dépenses et de recettes de fonctionnement qui s'éloignent l'une de l'autre.

Il démontre ensuite que l'épargne brute, grâce au résultat positif, progresse de 31 % et l'épargne nette (capacité d'investissement dette déduite) montre une bonne santé financière. Le dernier tableau montre la capacité de désendettement d'Aubigny sur 4 années et demie seulement.

Monsieur AUTISSIER indique que cette possibilité de dégagement de crédits de fonctionnement au profit de l'investissement engendre une activité économique avec le lancement de travaux.

1 047 000 € sur les 1 325 000 € sont réinvestis malgré la conjoncture difficile actuelle.

Madame RENIER rappelle que l'investissement correspond à du travail pour les entreprises locales.

Pour ce qui concerne le Compte administratif, il est confirmé à Madame DAUGU qu'au niveau du chapitre des rémunérations, l'article 64131 correspond bien au personnel non titulaire. Le 64 168 « autres » correspond aux charges des contrats aidés. Madame RENIER précise que la répartition sur les différents comptes est imposée par la trésorerie. L'article 6574 « subventions fonctionnement personnes de droit privé » correspond aux subventions attribuées aux associations.

Monsieur ROUARD souligne qu'en 2013 et 2014, les charges de personnel n'ont pas évolué malgré la baisse de personnel, et qu'elles augmenteront d'ailleurs en 2015.

Madame RENIER ajoute que les charges de personnels comprennent des ajustements comme par exemple la rémunération du responsable adjoint des services techniques en année pleine cette année.

A la demande de Madame DAUGU, Madame RENIER indique que l'article 64118 « autres indemnités pour personnel titulaire » correspond aux primes. Madame RENIER ajoute que les heures supplémentaires ont beaucoup diminué.

Sur proposition de Monsieur AUTISSIER le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les **comptes de gestion 2014 de la Commune, des services de l'Assainissement et de l'Eau et le compte de gestion 2014 du lotissement du Moulin des Filles**.

Le Conseil municipal approuve ensuite à l'unanimité des membres présents et représentés que la présidence de l'assemblée soit donnée à Madame RENIER pour le **vote des comptes administratifs 2014**.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sur la proposition de Madame RENIER, le Conseil municipal approuve :

- le compte administratif 2014 de la Commune à la majorité des membres présents et représentés (3 voix Contre – 1 Abstention et 24 voix Pour, le Maire ayant quitté et ne participant pas au vote)
- le compte administratif 2014 du service de l'Assainissement à la majorité des membres présents et représentés (4 Abstentions – 24 voix Pour, le Maire ayant quitté et ne participant pas au vote)
- le compte administratif 2014 du service de l'Eau à la majorité des membres présents et représentés (4 voix Contre – 24 voix Pour, le Maire ayant quitté et ne participant pas au vote)
- le compte administratif 2014 du lotissement du Moulin des Filles à l'unanimité des membres présents et représentés (28 voix Pour, le Maire ayant quitté et ne participant pas au vote),

A son retour dans la salle, Monsieur le Maire remercie Monsieur AUDENOT de la protection qui a été posée devant la tapisserie d'Aubusson dans la salle Bill Millin.

Sur la proposition de Monsieur ROUARD, le Conseil municipal approuve par 25 voix Pour et 4 Abstentions, les  **affectations des résultats 2014**  des budgets de la Commune, des services de l'Assainissement et de l'Eau ainsi que du lotissement du Moulin des Filles, telles que reprises ci-dessous :

Budget 2015 Commune :

- inscrire au Budget Primitif 2015 en section d'Investissement – ligne 001 – le solde déficitaire d'exécution de la section d'Investissement de l'exercice 2014, soit 249 357,18 €
- affecter le solde excédentaire de la section de Fonctionnement (1 352 664,75 €) de la manière suivante :
  - en section d'Investissement au compte de réserve 1068 en recettes pour un montant de 538 048,49 € (288 691,31 € de déficit de restes à réaliser 2014 + 249 357,18 € de déficit d'investissement 2014)
  - en section de Fonctionnement en report à nouveau – ligne 002 – pour un montant de 814 616,26 € (1 352 664,75 € de solde excédentaire de fonctionnement 2014 – 288 691,31 € de déficit de restes à réaliser 2014 – 249 357,18 € de déficit d'investissement 2014)

Budget 2015 Assainissement :

- inscrire au Budget Primitif 2015 en section d'Exploitation – ligne 002 – l'excédent de fonctionnement 2014 de 90 621,61 €
- inscrire au Budget Primitif 2015 en section d'Investissement – ligne 001 – le solde excédentaire d'exécution de la section d'Investissement de l'exercice 2014, soit 510 334,13 €

Budget 2015 eau :

- inscrire au Budget Primitif 2015 en section de Fonctionnement – ligne 002 – le solde excédentaire de 14 311,13 €.
- inscrire en section d'Investissement – ligne 001 – le solde excédentaire d'exécution de la section d'Investissement de l'exercice 2014, soit 44 325,42 €.

Budget 2015 du lotissement du Moulin des Filles :

- d'inscrire en section d'investissement – ligne 001 – le solde excédentaire de la section d'investissement 2014, soit 79 429,83 €

**> Budget Primitif 2015 de la Commune**

Monsieur AUTISSIER présente le rapport relatif au budget primitif 2015 et précise que la réalisation des travaux d'investissement du cloître est prévue sur deux ou trois années, avec l'obtention de subventions du Conseil Général, de la Région et vraisemblablement une souscription au titre du patrimoine.

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, Madame DAUGU indique que le groupe « Alternative citoyenne » approuve le fait que les taux des taxes communales n'augmentent pas mais

s'interroge sur les taux des taxes de la Communauté de Communes avec l'élargissement de ses compétences.

Monsieur AUTISSIER confirme que cela n'est pas dû au transfert de compétences de la commune d'Aubigny vers la Communauté de Communes. Seule la mise à disposition d'un service d'urbanisme placé sur Aubigny est actuellement prévue mais il ne s'agira pas d'un transfert de compétence mais simplement d'un service commun. Le Relais d'assistance maternelle a fait l'objet quant à lui d'un transfert de compétence, ce qui a entraîné le transfert du salaire de l'intervenante.

Madame DAUGU indique qu'il conviendra de veiller à ce que les taxes ne soient pas trop augmentées pour nos concitoyens.

Monsieur AUTISSIER confirme que pour ce qui concerne les taxes de la CDC, la prévision de passer de 0,43 à 0,88 ne représente pas une hausse significative pour la communauté de communes par rapport aux autres communautés de communes du département qui enregistrent une moyenne de taxes située entre 3 et 4.

Monsieur GRESSET explique que le fait de transférer la compétence « tourisme » à la CDC a permis à la Commune de ne plus verser une subvention de 17 000 € à l'Office de Tourisme alors que la CDC verse 120 000 € à l'OTSI.

Monsieur AUTISSIER rappelle que la CDC est prévue pour aider les communes rurales, et que si la piscine était transférée à la CDC, Aubigny enregistrerait une économie substantielle mais en contrepartie d'autres communes auront peut-être d'autres besoins.

Madame RENIER indique qu'il convient de veiller à l'impôt sur l'ensemble des collectivités.

Monsieur AUTISSIER rappelle que la politique depuis des années, a été de contenir les dépenses publiques. On renégocie les emprunts en cours pour permettre de dégager un montant à transférer dans le budget d'investissement.

Madame CHARON-COLIN demandent quelques explications sur les montants au niveau des économies d'énergie p. 11 du document remis aux conseillers municipaux,

Monsieur AUTISSIER indique que les augmentations éventuelles des tarifs d'électricité ne sont pas connues à ce jour pour 2015, que les retombées des opérations mises en place d'économies d'énergie ne sont pas encore enregistrées. Il ajoute qu'il y a des décisions à prendre par exemple sur la réduction, voire la suppression de l'éclairage public sur certains quartiers, mais il ne peut être enregistré la baisse de dépenses avant d'avoir pris les décisions en la matière. Il existe toujours un effet d'inertie d'un an ou deux avant d'enregistrer les effets comptables des mesures mises en œuvre.

Monsieur ROUARD ajoute que la ligne affiche une dépense de 180 000 € par rapport aux 271 000 € prévus et indique que cela résulte de l'hiver plus doux.

Madame CHARON-COLIN souhaite connaître sur l'article 6135 « locations mobilières », le montant des locations de films compris dans ce compte.

Monsieur GRESSET répond que la proportion pourra être donnée lors de la prochaine séance (30 000 € environ).

Il est indiqué ensuite que dans le compte intitulé « réceptions », il est prévu l'organisation du comice (prise en charge du repas) et de l'anniversaire des 50 ans du jumelage avec Haddington auquel Monsieur le Maire de Vlotho et le responsable de l'East Lothian ne pourront participer.

Madame RENIER revient sur les locations mobilières et précise que le montant inscrit comprend la location de tous les vêtements de travail (restaurant scolaire et services techniques).

Madame CHARON-COLIN s'étonne de la hausse des dépenses d'affranchissement alors que les mails peuvent être utilisés. Madame RENIER répond que le tarif d'affranchissement a beaucoup augmenté et Monsieur AUTISSIER précise que nombre de dossiers nécessitent toujours un envoi postal pour être réglementaires.

6558 « Autres dépenses obligatoires » : contribution aux frais de Sainte-Solange. Cela ne comprend que la participation obligatoire aux classes élémentaires. Il sera précisé lors de la prochaine séance sur quel article est inscrite la participation aux classes maternelles de l'école Sainte-Solange.

6714 - classe de découverte de l'école Sainte-Solange : les 17 000 € représentent uniquement les frais de classe de neige de l'école élémentaire, l'école Sainte-Solange n'organise pas de classe découverte en 2015, contrairement à 2014.

7062 - Redevance services à caractère culturel : on voit une baisse significative due au fait que le réveillon a été supprimé.

Redevance à caractère social - 29 000 € à 126 000 € : cette baisse est due à un changement d'affectation

Monsieur AUTISSIER soumet le projet de budget primitif 2015 au vote du Conseil Municipal.

Madame DAUGU transmet l'opposition de Monsieur MELLOTT et donne lecture de l'explication fournie :

*« Concernant le budget 2015, nous pouvons voir une diminution notable dans la section d'investissement qui s'élève à plus de 2 800 000 € de baisse. Quant à la section de fonctionnement, on remarque, comme vous avez pu le préciser lors du précédent conseil municipal, que les charges de personnel se maintiennent par le non-remplacement des agents partant à la retraite. Le slogan « faire aussi bien avec moins » est totalement illusoire, la perte de ces agents diminue de facto les services rendus, voire implique une plus grande pression sur les agents restants qui doivent faire le même travail en étant toujours moins nombreux. Cette politique se ressent dans la baisse des effectifs que l'on peut observer depuis 2013. Autre fait remarquable, on remarque que ce sont les effectifs hors contrat d'aide à l'emploi qui diminuent alors que des embauches se sont faites sous cette forme de contrat. Si l'objectif de réinsertion est louable, la réalité de ces contrats l'est beaucoup moins. En effet, il s'agit de contrats ouvrant droit à de multiples exonérations. Au final, ce sont des travailleurs précaires qui sont embauchés et que l'on maintient dans cette situation par cette forme de contrat.*

*Le choix de diminuer drastiquement les dépenses d'investissement et de contenir les dépenses de fonctionnement s'inscrit dans la volonté de mener des politiques d'austérité qui, à l'échelle de notre commune, comme à toutes les autres échelles, participent de la compression de l'activité, de la baisse de l'offre de services rendus et de la diminution des emplois. Je vous accorde que les collectivités souffrent de ces politiques d'austérité menées au niveau national et qui mènent notamment le Gouvernement à sabrer les aides aux collectivités territoriales qui représentent pourtant 70 % de l'investissement public. C'est autant d'activité en moins et c'est autant de chômeurs en plus. Le problème de l'austérité n'étant finalement pas une question de politique mais de pur bon sens, c'est pourquoi de nombreux économistes, comme Stiglitz ou Grugman, pourtant loin d'être soupçonnables de gauchisme, ne cessent d'alerter et de demander de mettre fin à ces politiques qui tuent l'économie et ceux qui la font vivre chaque jour par leur travail.*

*Bien que les communes ne puissent y échapper, il y a pourtant dans ce budget une acceptation de cette politique que vous revendiquez. Alors oui, nous devons faire avec moins mais nous devons cependant fixer des priorités dans notre action et éviter des dépenses qui n'ont pas lieu d'être. Il faut faire des économies, eh bien faisons les en n'augmentant pas les subventions aux écoles privées, contentons-nous du minimum légal, ne faisons pas de chèques pour l'orgueil d'avoir le nom de notre commune inscrit au fin fond de l'Ecosse, consultant les habitants pour savoir s'ils jugent utiles certains travaux comme ceux de la place Adrien Arnoux ou ceux à venir près de l'église ou au cloître des Augustins.*

*Il y a des économies à faire mais nous ne les ferions certainement pas dans les mêmes domaines afin de privilégier l'emploi dans la commune et les investissements utiles à ses habitants, c'est pourquoi je voterai contre ce budget 2015. »*

Monsieur AUTISSIER répond que la rigueur intellectuelle veut que ce genre de débat retransmis par un des éléments du groupe, n'est pas une façon de faire, d'autant quand on manque plus de trois fois à un conseil municipal. On devrait avoir la correction intellectuelle de venir le dire soi-même.

Par ailleurs, il indique que trop de gens confondent une rigueur de gestion avec l'austérité. Jusqu'à preuve du contraire, l'austérité est en Grèce ou en Espagne, où l'on réduit les salaires de 20 % et où l'on s'attaque à des pans entiers de l'administration avec des licenciements abusifs.

En revanche, quand on fait en sorte de suivre le coût de la vie, de ne pas se laisser aller à des dépenses excessives, on est dans le cadre d'une gestion rigoureuse. On peut avoir une rigueur saine et continuer à augmenter les investissements alors que lorsque l'on fait de l'austérité, on ne fait plus d'investissement. Or, la municipalité continue de réaliser des investissements, donc pour l'économie, pour les entreprises locales.

Pour exemple, les travaux de la Place Adrien Arnoux ont permis à des entreprises du département de retrouver du travail et le tourisme local ne s'en porte pas plus mal grâce à l'image globale d'attractivité de notre ville qui en est confortée. Il s'agit de mises en valeur de lieux de vie qui sont la force de notre cité. Il faut un minimum de social mais également un minimum d'équité sociale.

Monsieur AUTISSIER conclut que les choses ne vont pas si mal que cela et qu'il convient de continuer à donner de l'emploi, de l'investissement aux gens qui en ont besoin et d'améliorer le cadre de vie qui contribue au bien-être de l'individu.

Monsieur TURPIN indique que Monsieur MELLOTT devrait être présent aux commissions avant de formuler des critiques.

Madame CHARON-COLIN demande la signification des libellés du tableau de la dette par prêteur.

Il s'agit d'emprunts antérieurs renégociés et non d'emprunts associés à une destination.

Il est demandé d'obtenir le détail de ce tableau pour la séance prochaine.

Monsieur ROUARD rappelle qu'Aubigny n'a contracté aucun emprunt toxique.

Madame CHARON-COLIN s'interroge sur les critères d'attribution des subventions aux associations.

Monsieur AUTISSIER répond que cela est très encadré. Il y a des demandes présentées par certaines associations qui doivent fournir un bilan comptable réel et sincère et la commune définit le besoin d'aide de l'association au vu notamment du montant de son résultat financier. Il est également examiné les projets en direction des enfants et des jeunes. Si un événement exceptionnel est envisagé, la commune peut voter une subvention exceptionnelle à ce titre.

Monsieur le Maire indique que le montant des aides est contenu même si l'enveloppe globale d'aides apportées aux associations s'élève à 200 000 €.

Monsieur ROUARD a reçu avec Monsieur TASSEZ les associations sportives et avec Madame MALLET les associations culturelles, pour étudier les demandes de subventions. Il est demandé à chacune des associations tous leurs résultats, y compris les comptes d'épargne. Monsieur ROUARD ajoute qu'une réserve de 17 000 € a été fixée pour examiner les besoins éventuels des associations en cours d'exercice.

Le Conseil municipal approuve par 25 voix Pour, 1 voix Contre et 3 Abstentions :

1 - le maintien des taux des taxes locales à leurs niveaux 2014, comme suit :

TAXE	TAUX
TAXE D'HABITATION	22,11 %
TAXE FONCIERE (BATI)	13,68 %
TAXE FONCIERE (NON BATI)	31,78 %
CONTRIBUTION FONCIERE ENTREPRISES	22,86 %

2 - le budget primitif 2015 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement	8 547 395,26 €
- Section d'Investissement	2 658 733,55 €

#### > Budget primitif 2015 du service de l'Assainissement

Sur le rapport présenté par Monsieur ROUARD, le Conseil municipal approuve par 25 voix Pour et 4 Abstentions :

– le maintien de la surtaxe communale instaurée en 2010, à raison de 0,20 €/m<sup>3</sup>.

- le budget primitif 2015 du Service de l'Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'Exploitation	179 141,61 €
- Section d'Investissement	659 445,74 €

Après le vote de ce budget, Monsieur AUTISSIER précise que certaines villes conservent la gestion de l'eau uniquement pour leur personnel et qu'elles font appel en externalisation à une entreprise de type Véolia. Lorsque l'on fait le bilan de la situation, il s'avère que là où Véolia compterait 5 emplois, il y en a en fait 11. Le total emploi et externalisation engendre un coût réel/habitant supérieur à celui que l'on devrait avoir. Il ajoute que la technicité et les modes de surveillance mis en place requièrent un personnel dont la qualification est particulièrement élevée et que seule une ville de plus de 50 000 habitants envisager de recruter.

### > Budget primitif 2015 du service de l'Eau

Sur le rapport présenté par Monsieur ROUARD, le Conseil municipal approuve par 25 voix Pour et 4 votes Contre :

- le maintien de la surtaxe communale instaurée en 2009, à raison de :

- ✓ abonnement semestriel part communale : 2,50 €
- ✓ consommation part communale : 0,25 €/m<sup>3</sup>

- le budget primitif 2015 du Service de l'Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- - Section d'Exploitation 196 011,00 €
- - Section d'Investissement 227 354,00 €

Madame DAUGU rappelle que l'intervention première du groupe « Alternative citoyenne » portait sur une demande d'étude d'amélioration du service, comme il l'est fait actuellement pour d'autres dépenses. Elle précise qu'il ne s'agit pas de passer directement d'une solution à l'autre.

Monsieur AUTISSIER rappelle le circuit de surveillance de l'eau nécessaire dans une ville comme la nôtre. Il est indispensable pour gérer un tel service de compter parmi son personnel un ingénieur chimiste ainsi que des techniciens de haute volée, ce qui génère une dépense qu'une ville comme la nôtre ne peut absorber. De plus, il ajoute qu'à partir de 2017, cette compétence sera transférée à la Communauté de Communes.

### > Budget primitif 2015 du service du lotissement du Moulin des Filles

Sur le rapport présenté par Monsieur ROUARD, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif 2015 du Lotissement du Moulin des Filles qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'Exploitation 132 506,61 €
- Section d'Investissement 132 506,61 €

### > Projets communaux : demande de subventions au titre de la D.E.T.R

Monsieur AUTISSIER indique qu'il s'agit des demandes d'aides de l'Etat pour les projets qu'elle envisage de réaliser.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de présenter les projets suivants à ce titre :

1 – Création de salle de formation

*Le projet est estimé à hauteur de*

**38 897,24 € HT**

*Le plan de financement s'établit comme suit :*

**Autofinancement :**

**25 283,24 € (65 %)**

**Subventions :**

**13 614,00 € (35 %)**

- Etat au titre de la DETR

13 614,00 € (35 %)

2 – Hébergement pour jeunes travailleurs

*Le projet est estimé à hauteur de*

**203 544,00 € HT**

*Le plan de financement s'établit comme suit :*

**Autofinancement :**

**72 303,60 € (35,52 %)**

**Subventions :**

**131 240,40 € (64,48 %)**

- Etat au titre de la DETR

71 240,40 € (35,00 %)

- Contrat de solidarité territoriale Pays Sancerre Sologne

60 000,00 € (29,48 %)

Monsieur AUTISSIER précise que la DETR ne sera pas obtenue sur l'année 2015 mais sur le premier trimestre 2016 avec entretemps l'autorisation de démarrage du programme sur le dernier trimestre 2015.

3 – Extension du réseau d'assainissement collectif :

*L'opération est estimée à hauteur de*

**77 530 € HT**

*Le plan de financement s'établit comme suit :*

**Autofinancement :**

**50 395 € (65 %)**

**Subventions :**

**27 135 € (35 %)**

Etat au titre de la DETR

27 135 € (35 %)

4 – Extension/Réhabilitation du réseau d'eau potable :	
<i>L'opération est estimée à hauteur de</i>	<b>51 934,21 € HT</b>
<i>Le plan de financement s'établit comme suit :</i>	
<b>Autofinancement :</b>	<b>33 758,21 € (65 %)</b>
<b>Subventions :</b>	<b>18 176,00 € (35 %)</b>
<i>Etat au titre de la DETR</i>	<i>18 176,00 € (35 %)</i>
5– Relèvement des tombes funéraires échues	
<i>Le projet est estimé à hauteur de</i>	<i>15 785,00 € HT</i>
<i>Le plan de financement s'établit comme suit :</i>	
<b>Autofinancement :</b>	<b>10 260,25 € (65 %)</b>
<b>Subventions :</b>	<b>5 524,75 € (35 %)</b>
<b>Etat au titre de la DETR</b>	<i>5 524,75 € (35 %)</i>

Monsieur AUTISSIER précise qu'il ne faut pas espérer obtenir une aide à ce titre car le relevage de tombes n'apparaît plus comme étant une priorité pour l'Etat.

6– Sécurisation de l'eau potable :	
<i>Le projet est estimé à hauteur de</i>	<b>11 550 € HT</b>
<i>Le plan de financement s'établit comme suit :</i>	
<b>Autofinancement :</b>	<b>7 508 € (65 %)</b>
<b>Subventions :</b>	<b>4 042 € (35 %)</b>
- <i>Etat au titre de la DETR</i>	<i>4 042 € (35%)</i>

#### > Acquisition d'un bâtiment destiné à accueillir des actions de formation

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'acquisition des parcelles cadastrées section AS n° 12 pour une superficie de 15a 40ca et AS n° 13 d'une superficie de 15a 52ca, appartenant à l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie Région Centre – Route d'Orléans – 45380 La Chapelle Saint-Mesmin, moyennant le prix de 150 000 €.

Madame DAUGU avait compris en 2009 que la commune avait donné le terrain et que le financement de la construction provenait de la Région et de l'Etat, et que l'U.I.M.M avait financé les machines.

Monsieur AUTISSIER explique que l'UIMM avait participé à l'opération par le versement d'un loyer après avoir participé à la création.

A l'interrogation de Madame DAUGU, Monsieur AUTISSIER précise que la Commune versera le montant de l'acquisition à l'UIMM qui le reversera à la Région en compensation de l'emprunt réalisé à l'époque.

Il est demandé si les formations envisagées de l'IFSI de Vierzon sont temporaires ou pérennes.

Ces formations seront organisées annuellement en fonction des besoins sur le territoire, puis des formations d'aides médico-psychologiques seront également programmées, ce qui pourrait déboucher sur une alternance de ces deux formations.

Le bâtiment sera loué à la Maison Familiale. Le coût de revient des charges est d'ores et déjà estimé et la commune devra demander un loyer à la fois à la Maison Familiale mais également à l'association de Fitness qui paie déjà un loyer à l'Ehpad (propriétaire de la salle que l'association occupe actuellement).

Sur une question de Madame DAUGU, il est indiqué que MK Formation a réintégré le local de formation situé à l'intérieur de l'enceinte de la société Mécachrome.

Madame DAUGU regrette que Mécachrome ne soit plus intéressée par l'occupation de ces salles car il aurait pu y être programmé des formations pour adultes dans le domaine de l'industrie.

#### > Acquisition d'un terrain appartenant à l'EHPAD des Augustins

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'acquisition de la parcelle cadastrée section BH n° 461 pour

une superficie de 1ha 69a 70ca au lieu-dit « Le Champ des Taillis », appartenant à l'EHPAD des Augustins, moyennant le prix de 20 612 €.

Monsieur AUTISSIER précise qu'il s'agit du terrain situé entre le Chemin de Bouzy et l'avenue du Général Leclerc et la route de Bourges. La Commune avait mis une option depuis longtemps sur ce terrain. L'inconvénient de ce terrain est qu'il ne peut être proposé qu'à des entreprises en raison de la règle de recul des 75m imposée par rapport à la voie pour toute construction d'habitat. Il est possible de construire des bâtiments administratifs ou hangars sur la partie située en bordure de route et de l'habitat dans la partie située vers le Chemin de Bouzy.

Monsieur le Maire précise que le terrain est acquis moyennant un prix de 2 €/m<sup>2</sup> pour la partie située en zone UC et 0,60 €/m<sup>2</sup> en zone Ui.

#### > SDE 18 : travaux d'éclairage public

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les différentes opérations reprises dans le tableau ci-dessous nécessitant l'intervention du SDE 18 :

TRAVAUX	COUT HT	COUT A LA CHARGE DE LA COMMUNE
Rénovation de l'éclairage public Vallée de la Nère	1 290,00 €	645,00 € (soit 50 % du montant HT des travaux)
Rénovation de l'éclairage public Rue des Compagnons du Tour de France		
1 – dans le cadre du plan REVE	8 122,50 €	2 436,75 € (soit 30 % du montant HT des travaux)
2 – hors plan REVE	511,80 €	255,90 € (soit 50 % du montant HT des travaux)
Rénovation de l'éclairage public Avenue du Parc des Sports		
1 – dans le cadre du plan REVE	17 814,50 €	5 344,35 € (soit 30 % du montant HT des travaux)
2 – hors plan REVE	1 099,50 €	549,75 € (soit 50 % du montant HT des travaux)

Monsieur TURPIN précise que les communes doivent délibérer pour chaque intervention du SDE alors que les communautés de communes ont la possibilité de prendre une délibération générale pour l'ensemble des travaux à réaliser.

Madame DAUGU demande si le but de ces rénovations est bien d'effectuer des économies ou d'améliorer la gestion de l'éclairage en éteignant certaines parties.

Monsieur TURPIN confirme que le plan REVE permet d'effectuer des économies en obtenant des subventions à hauteur de 70 % pour certains travaux mais précise que ce dispositif se termine fin 2015.

Monsieur AUTISSIER explique que le problème vient du maillage progressif des habitations sans logique de continuité ce qui implique des interférences de ligne d'un quartier à l'autre. Cela présente des problèmes lorsque l'on veut réguler certaines lignes.

Monsieur TURPIN indique que l'éclairage du futur lotissement communal sera un système à détection.

Madame DAUGU profite de ce sujet pour remercier le fait que l'éclairage public soit remis sur le Chemin de la Nère.

#### > Vente d'une parcelle de terrain ZA de Gorgeot

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la vente de la parcelle cadastrée section AM n° 242 d'une superficie de 2a 67ca au prix de 5 €/m<sup>2</sup>, au profit de la SCI AFD, dont le siège social se situe 7 rue Charlot – 75003 Paris, représentée par Monsieur DREYFUS.

#### > Subvention attribuée pour restauration de façade

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

– de fixer le montant de subvention pour l'année 2015 de la manière suivante :  
30,49 €/1093 (indice de référence 3<sup>o</sup> trimestre 2000) x 1627 (indice 3<sup>o</sup> trimestre 2014 connu au 1<sup>er</sup> janvier 2015) = 45,38 €.

- d'attribuer à Madame AUBRY Patricia, propriétaire de l'immeuble situé 14 rue des Stuarts, une subvention calculée de la manière suivante :

$$45,38 \text{ €} \times 18,35 \text{ m}^2 = \mathbf{832,72 \text{ €}}$$

#### > Renégociation d'emprunt – Délégation du Conseil municipal au Maire

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- la renégociation de l'emprunt n° 0503208 contracté par la Commune en 2005 auprès de la Caisse d'Épargne dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant initial : ..... 1 771 000 €  
Type : .....Produit structuré  
Taux : ..... 3.92%  
Durée : .....15 ans (2019)  
Capital restant dû : ..... 590 333 €  
Échéance : .....annuelle

- afin d'optimiser la gestion de la dette de la commune, de donner délégation au Maire, pour procéder aux opérations financières utiles au réaménagement par voie d'avenant du prêt n°0503208 contractés par la commune le 18 février 2005, y compris par le rallongement de la durée d'amortissement, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. dans les conditions et limites définies

- que la durée d'amortissement pourra être portée à 11 ans maximum (soit 2026).
- que l'indemnité de résiliation du prêt réaménagé ne pourra excéder la somme de 40 000 €
- que l'indemnité de résiliation du prêt réaménagé pourra être incluse dans le taux du prêt de réaménagement.
- que le taux fixe du prêt de réaménagement ne pourra excéder 1.52% (amortissement constant, périodicité annuel, base exact/360).

Madame CHARON-COLIN demande le gain global que représente ce ré étalement.

Monsieur AUTISSIER précise qu'on lisse la dette de 2015-2026, ce qui permet de récupérer une marge de manœuvre dans une période où la DGF baisse.

Même avec les 40 000 € de frais de résiliation, la commune paie moins et ressent moins l'effet de la dette sur les budgets annuels, ce qui permet de dégager de l'investissement potentiel.

#### > Vente du camping des Etangs

Monsieur le Maire indique qu'il ne s'agit que d'une régularisation puisque la vente a déjà été présentée au Conseil Municipal. L'acquéreur a uniquement modifié son nom en créant une société pour la gestion de l'exploitation de l'équipement.

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, le Conseil municipal approuve par 25 voix Pour et 4 Abstentions :

- de retirer la délibération du 18 décembre 2014 approuvant la vente du Camping des Etangs à l'EURL Camping des Etangs.
- de vendre à la SCI des Etangs, dont le siège social est à Aubigny-sur-Nère, représentée par Monsieur FAURE, moyennant le prix de 120 000 €, l'emprise foncière du camping des Etangs comprenant les parcelles suivantes :

Section	Numéro	Surface
BC	1	45ca
BC	31	1ca
BC	32	4a 03ca
BC	35	2a 04ca
BC	37	23a 52ca
BC	39	2ha 89a 40ca
BD	731	7a 69ca
		<b>3ha 27a 14ca</b>

## Informations diverses

1/ Sur une question de Madame DAUGU, il est indiqué que le **chauffage du local poterie** au cloître des Augustins a été réparé.

2/ Madame RENIER propose que le **nom de Jacques PARDIEU soit attribué à un lieu sportif de la commune**. Elle rappelle que Monsieur PARDIEU était particulièrement impliqué dans le domaine du football. La commission des bâtiments et des sports pourrait mener une réflexion dans ce sens.

3/ Monsieur TASSEZ rappelle que la commune a organisé un **séjour au ski dans les Pyrénées** auquel ont participé 24 jeunes adhérents de la Maison des Jeunes. Il souligne que ce séjour a remporté un vif succès et qu'il serait souhaitable que ce séjour soit maintenu.

### 4/ Calendrier des manifestations

Vendredi 27 Mars 2015	La Forge	Concert « Kanka » « Fedayi Pacha » « DJ Magic Guy »
Samedi 28 Mars 2015	La Forge	Spectacle de magie et musique « La Répétition » proposé par l'association Becarre Production
Dimanche 29 Mars 2015	Salle des Fêtes	"Vide-poussette" organisé par l'APEL Sainte-Solange
Dimanche 29 Mars 2015	Aubigny Cyclotourisme	Randonnée VTT La Solognote – Départ au CRJS
Dimanche 29 Mars 2015	Gymnase	Elections départementales
Vendredi 3 Avril 2015 à 19 H <i>Expo du 4 Avril au Dimanche 20 Septembre</i>	Galerie François 1er	Vernissage exposition « Métamorphose » Pièces uniques de onze artistes <i>Monsieur le Maire remercie M. DEROTTELEUR pour l'exposition d'œuvres d'artistes amateurs qui a eu lieu sur un week-end. Certains ont regretté le temps limité d'ouverture de cette exposition.</i>
Dimanche 5 Avril 2015	Parc des Sports	Régionale d'élevage : Club Français du Chien Berger Belge
Samedi 18 Avril 2015 à 12 H	Salle des fêtes	Inauguration du Salon des vins et produits du terroir
Samedi 18 Avril 2015 à 21 H 00	La Forge	Concert SINSEMILIA (Reggae) présentée par l'Assonore
Dimanche 19 Avril 2015 à 16 H 30	La Forge	« Rose » théâtre présenté par la Compagnie Le Mouton Carré

### 5/ Calendrier des réunions

Vendredi 27 Mars 2015	La Forge	Concert « Kanka » « Fedayi Pacha » « DJ Magic Guy »
Samedi 28 Mars 2015	La Forge	Spectacle de magie et musique « La Répétition » proposé par l'association Becarre Production

Monsieur AUTISSIER ajoute que **l'inauguration du Musée Marguerite Audoux** aura lieu à Sainte-Montaine le 4 Avril 2015 à 15 H 00. Il rappelle que la commune a fait don des pièces qui étaient exposées à l'étage à la commune de Sainte-Montaine.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 23 h 00.